Ontario
Ministry of
Community and
Social Services
Hon. John Sweeney
Minister

New Directions for Child Care

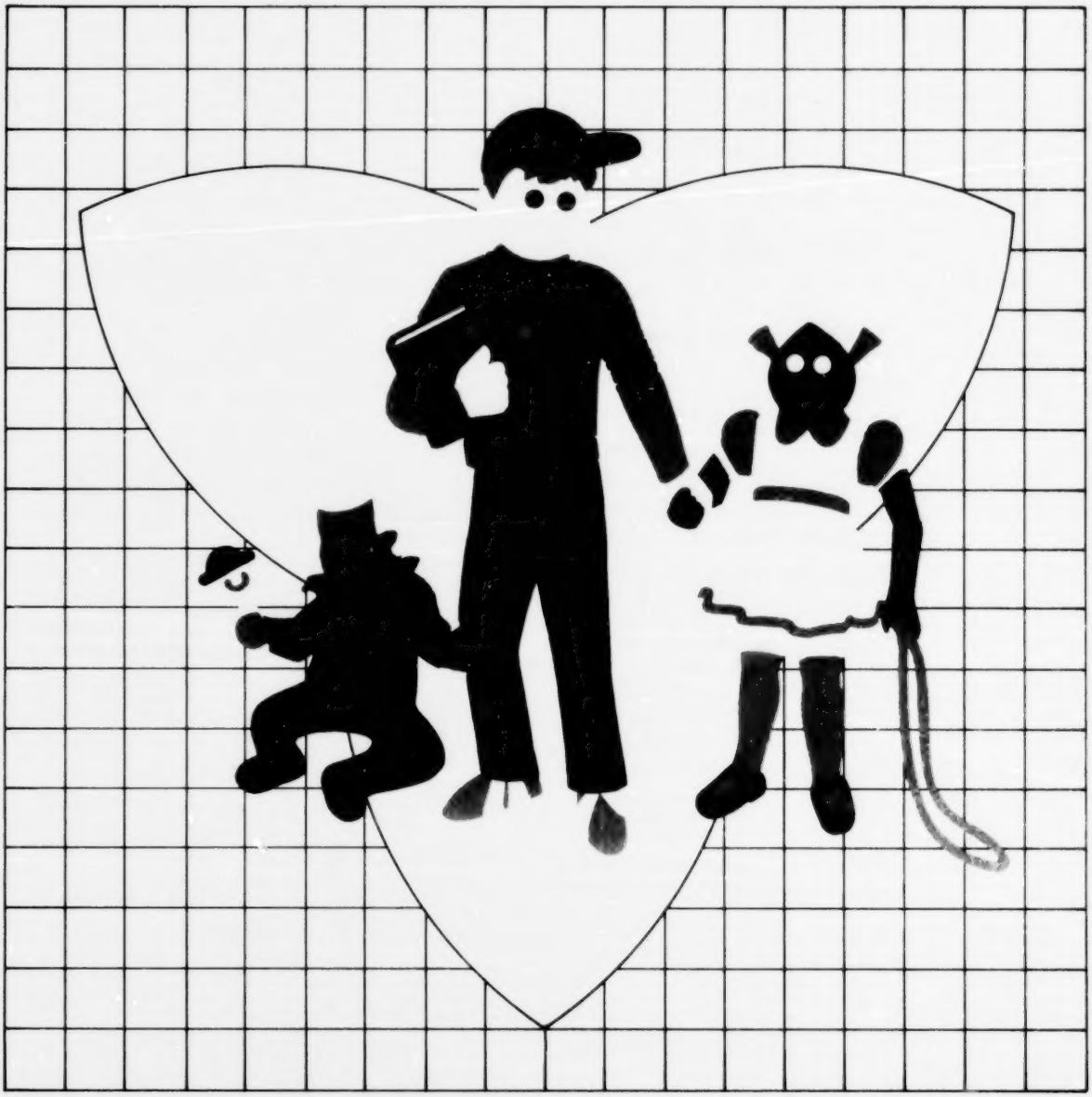

88-0071 87

NEW DIRECTIONS

FOR

CHILD CARE

TABLE OF CONTENTS

NEW DIRECTIONS FOR CHILD CARE

Executive Summary:

Child care in Ontario is at a significant crossroad. The need for quality, affordable and accessible child care for all who require it has never been more apparent.

The Ontario government has stated its commitment to building a comprehensive child care system that will meet the needs of all citizens; a system that would move child care from a welfare connotation toward one of public service.

This report outlines the new directions the government is taking toward a more comprehensive, integrated child care system in Ontario.

The cornerstone of this new vision for child care rests upon the following set of guiding principles:

- All families must have reasonable access to a range of appropriate services;
- Services must respond to individual, cultural and regional needs;
- Programs must be of high quality and must support children's health, safety and development;
- Parents must have enough information and assistance to make informed choices;
- Community groups must work in partnership to ensure that local programs for children are co-ordinated;
- Employment leaves and benefits must be flexible enough to enable working parents to meet their family responsibilities; and
- Child care must be affordable.

The Ministry of Community and Social Services, working in three-year planning cycles, will provide overall leadership, funding, direction and co-ordination in the development of a new, integrated network of child care services.

The first three-year plan will focus on a number of new initiatives as the first steps in a major long-term commitment to the development of child care in this province.

New funding resources will be provided in 1987/88 to begin implementation of the first three-year plan. Starting with $26 million this fiscal year, new funding will raise the total spending by the Ministry of Community and Social Services to $325 million by 1990, an increase of $165 million during the first three-year planning cycle.

Highlights of the new initiatives include:

A. Funding Priorities

The increased funding during the first three-year planning cycle will be used to support a series of new initiatives. The exact allocation of the new funds will depend both on the results of consultations related to the specific initiatives as well as on the final outcome of discussions with the federal government on cost-sharing arrangements. Ontario's new funding proposals for the first three-year plan assume at a minimum the continuation of present federal government cost-sharing arrangements. In the case of the commercial sector, the new funding proposals will be conditional on the outcome of the current federal-provincial negotiations. Within this context, the following funding priorities will be addressed:

- **An estimated 30 per cent of the new funding will be targetted to support the introduction of direct operating grants to the non-profit sector,** to provide ongoing support for licensed care **(p.6);**

- **Expanded capital funding of $33 million will be provided over three years,** to support the construction of new centres and to assist the improvement of existing centres **(p.7),** including **minor capital funding for renovations** to increase the use of existing school space **(p.7);**

- In co-operation with the Ministry of Education, **separate major capital funding of $11 million for child care space** in new schools; and **operating and start-up funding** for sponsoring community organizations **(p.7);**

- **Approximately one-third of the new funding will be directed to increased financing for child care subsidies** to assist about 13,000 more children **(p.8);** and to directly assist eligible parents; and

- **The introduction of income-testing** as a simpler, less intrusive eligibility screen for subsidy **(p.8).**

B. Improved Arrangements:

Relationships will be strengthened with all levels of **government, with parents, representatives of the child care community, school boards, and employers,** including initiatives such as:

- **Negotiation of a new national child care strategy** with improved and increased cost-sharing **(p.9);**

- **The release of a joint statement by the Ministry of Community and Social Services and the Ministry of Education (p.9),** which will elaborate on initiatives such as:

  - **Promotion of new school and community-based programs** for school-age children under the new **Child Care Development Program (p.12);** and

  - **A joint consultation on school-age child care needs and solutions (p.9);**

- **A review of the municipal role in child care services,** including cost-sharing issues **(p.10).**

C. Development of New Models:

- A new Child Care Development Program, which will continue to fund existing incentives (p.11), and will extend funding to strengthen community development and to promote flexible new models for:
  - shift work and emergency care (p.11)
  - the integration of children with special needs (p.12)
  - school-age children (p.12)
  - care for children in rural and isolated communities (p.12)
- Additional funding for the expansion of existing child care resource centres and for the establishment of new centres (p.13); and
- The development of new guidelines and legislation for home-based care, including licensed private home day care (p.13).

D. Employment-Related Initiatives:

Employment-related services and benefits, which expand the options available to working parents, will be encouraged with the following actions:

- The Employer-Supported Advisory Service of the Ministry of Community and Social Services will mount a provincial conference (p.14);
- The government of Ontario is considering reforms to its own human resources policies and practices in an effort to provide more flexible options for government employees (p.14);
- The pregnancy and related leave provisions of the Employment Standards Act will be reviewed by the Ministry of Labour (p.14).

E. Quality Initiatives:

- A new Child Care Act, developed through public consultation, will be introduced in support of Ontario's new comprehensive approach to child care (p.15);
- Information for parents will be promoted with the introduction of a prominently posted licensing information document in each centre (p.15);
- The participation of parents in child care decision-making and management will be encouraged through public education and initiatives which strengthen boards of directors (p.15);
- Current enforcement and licensing policies and procedures, under the Day Nurseries Act, will be assessed for their effectiveness and consistency (p.16);

- **The Ministry of Community and Social Services and the Ministry of Colleges and Universities will work together to determine the human resources and training needed to support an expanded, high quality child care system (p.16);**

- **A multicultural resource kit and training project will be developed** to sensitize child care workers to cultural differences **(p.16);**

- **New funding for research and information to guide and evaluate policy and program development** will be provided **(p.16).**

While the government is setting the new directions for an integrated, comprehensive child care system, it must be recognized that the **co-operation of all segments of the community, through discussion and consultation,** will be instrumental in the implementation of these new directions and, ultimately, in the establishment of a quality, affordable child care system in Ontario.

Child Care: Provincial Funding Forecast

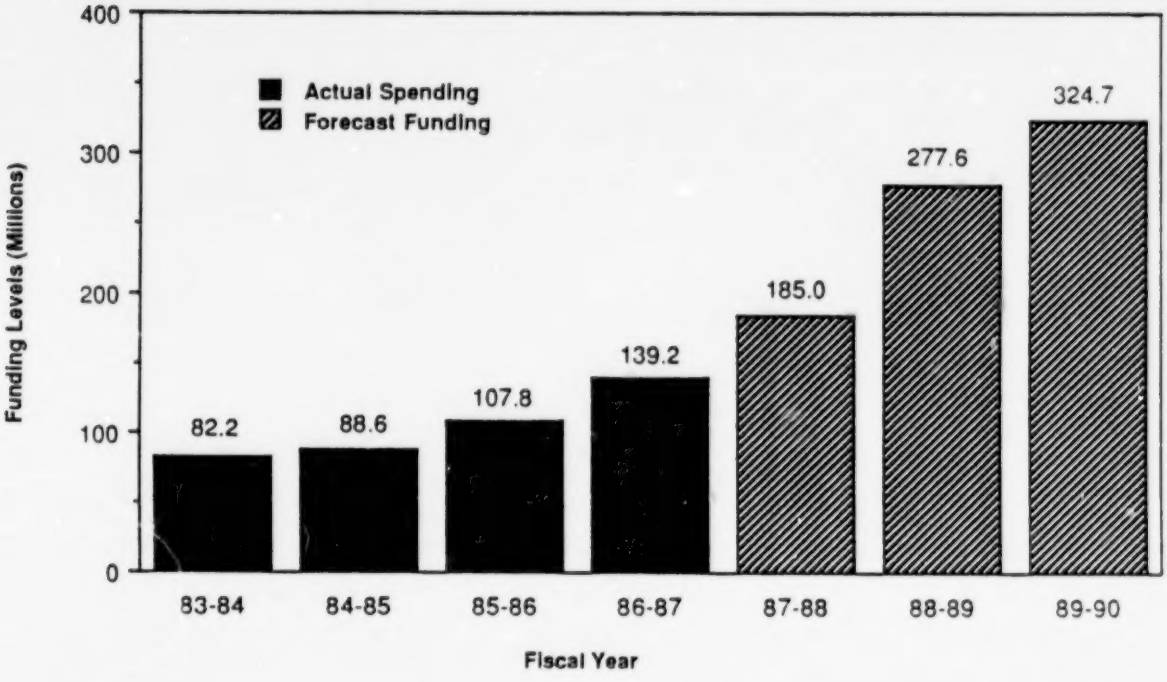

NEW DIRECTIONS FOR CHILD CARE

1. Introduction:

"The absence of an adequate supply of quality, affordable child care may be the single greatest obstacle preventing many families from realizing their full economic potential...

...government is aware of the need for immediate action at the provincial level ... we will introduce a comprehensive policy that recognizes child care as a basic public service, not a welfare service."

Throne Speech
April 28, 1987

The Ontario government recognizes child care as a vital economic and social issue affecting most families with young children in the province today.

Changing economic conditions, shifting family patterns and new expectations about work and family life have significantly altered our traditional notions about family roles. Increasingly, families are requiring assistance with the care of their children as more women work outside their homes than ever before.

For many families, it's a matter of economic necessity. In 1985, nearly 40 per cent of all women in the Ontario labour force were single, separated, divorced or widowed. It is estimated that the number of two-parent families in poverty in this province would increase by 65 per cent if not for the wages earned by married women.

As a result, the pressure on existing child care supports for families in Ontario has never been greater; the need for building a new system has never been more apparent.

High quality child care is in short supply and is increasingly out of the financial reach of many parents.

In Ontario, at present, there are more than 100,000 children enrolled in licensed child care programs, full or part-time. However, it is estimated that this represents only about 20 per cent of the children whose parents work. Child care programs are unevenly distributed across the province and do not serve a full range of needs equally well. Programs are difficult to find in rural areas, for shift-workers, and for irregular hours or emergency situations. Services for infants and school-age children are particularly lacking.

The majority of children are cared for in private, informal arrangements, but even these types of arrangements can be unreliable, difficult to find, and of variable quality.

Choice in child care is limited not only by availability, but also by affordability. Costs of care vary widely from "free" care donated by a relative to the several thousand dollars per child per year required for full day care in licensed programs.

The Ontario government considers child care a priority because it concerns the development, safety and well-being of our children. It concerns the quality of contemporary family life.

An effective child care support system can serve as a bridge to employment equity for women. Affordable, accessible, quality child care can help to prevent future social problems. And it can ensure harmony between the interdependent domains of work and family.

The government, therefore, is committed to moving forward with a comprehensive, province-wide child care program that will provide flexibility, choice and affordability for all Ontario families.

This report reflects the government's vision for the future of child care. The specific action plans and funding measures detailed here represent new directions designed to meet the requirements of Ontario's contemporary families.

2. New Directions:

Ontario's vision for the future of child care is based on several new policy directions:

• Public Service, Not Welfare

Until now, financial assistance for child care has been directed primarily to low-income families through needs-tested subsidies, where available. Middle-income families receive little or no assistance. The goal of the government is to move child care from its present welfare connotation toward that of a basic public service. This means that support for child care will recognize that services need to be accessible to all families who require them. To achieve this, steps must be taken to ensure that all families who wish it, can have reasonable access to a range of affordable, high quality services. Parents will contribute to the cost of child care according to their ability to pay.

• Expanded Non-Profit Sector

The government is determined that future child care growth will be in the non-profit sector. Expansion of this sector is consistent with the move toward recognizing child care as a basic public service.

Stimulation of the non-profit sector will be achieved through funding initiatives of direct grants and capital assistance. The introduction of direct grants will improve the financial viability of the non-profit sector and will enable salary enhancements to attract the staff necessary to support quality and growth. Capital assistance and start-up grants will help to expand the non-profit sector with the construction of new centres and renovations to existing ones.

In addition, the government will develop initiatives to stimulate local planning and to provide and support community development.

• Parental Choice

Family needs and preferences for child care can vary substantially. Many families choose to look after their own children at home, but may require flexible work schedules or parental leaves to enable them to do so. Other families prefer to make private, informal arrangements, but need access to information to accomplish this. While many other families want access to licensed care, some require flexible, informal arrangements to suit their children's needs or family circumstances. Many families need some financial assistance to offset the high cost of care. True parental choice, therefore, demands the development of a range of affordable options in an integrated network of child care services and benefits.

• Child Care: An Expanded Concept

Child care services include direct care programs, such as licensed private home day care and child care centres. But they also include support services for parents and caregivers, such as toy-lending libraries, drop-in centres, parenting workshops and information and referral services. Although traditional day nursery programs need to be more widely available, more flexible and innovative service models are needed in rural and isolated communities, for parent relief and for emergency care. This comprehensive and expanded approach to child care will require new legislation, in the form of a Child Care Act, to replace current, outmoded and inflexible day nurseries legislation.

• Partnerships: Shared Responsibility

While it is recognized that parents have the primary responsibility for child-rearing, the government considers it a shared responsibility to ensure that all children receive quality care. Co-operative efforts from many segments of the community will be required to establish a new child care agenda in Ontario. The development of an integrated network of child care services and benefits will depend upon effective parental involvement and participation and new and improved partnerships. As well as the informed involvement of parents, the participation of all levels of government, community agencies, schools, employers and service providers will be fundamental to success.

Planning New Directions in Child Care

The key to realizing these new directions for child care will be careful management and planning, addressed in three-year cycles, beginning immediately. Three-year planning cycles will promote orderly growth and realistic timing for the complex tasks to be achieved.

The Ministry of Community and Social Services will provide overall leadership, but consultation and collaboration with its various partners in the child care system will be instrumental for the successful achievement of child care goals.

The Ministry's **new Child Care Branch** is responsible for developing policy and legislation, designing new program models, identifying funding requirements, assessing progress, and co-ordinating planning and consultation.

Area offices of the Ministry continue to be responsible for negotiating local budgets, and providing consultation and technical assistance to local child care programs. They also play a licensing role, inspecting and enforcing standards. Area offices will work closely with local communities in implementing new child care initiatives.

3. Resources:

The government is prepared to make a significant commitment of resources as an investment in the future development of children in this province. However, closing the gap between the need for and the supply of child care services is, necessarily, a long-term challenge which must be taken within a context of fiscal responsibility.

This year, the budget commitment to initiate this action plan will be an additional $26 million, which represents part-year funding. Combined with the existing allocation, **the total child care budget for 1987/88 will be $185 million.** This represents a 33 per cent increase over last year's provincial child care spending of just over $139 million.

It is expected that the plan will quickly gather momentum as the child care system responds to the proposed initiatives. **The cost of these new funding measures will reach a level of almost $165 million annually by the end of the first three-year planning cycle.**

The total expenditure on child care by the Ministry of Community and Social Services, is targetted at $325 million by 1990. This represents an increase of 133 per cent over provincial spending for child care in 1986/87 and reflects the enhanced commitment this government is making to child care. By 1990, the provincial resources directed toward child care will have increased three-fold over five years.

4. Funding Priorities:

Government support for child care has increased substantially over the past two years, mainly through more needs-tested subsidies for low-income families and special start-up grants for new projects. About 10,600 new subsidized spaces have been added, with the result that there are now about 44,000 subsidized children in the province. Total provincial spending for child care has increased 57 per cent, from $88.6 million to $139.2 million.

But issues of affordability and accessibility have remained unresolved. **New provincial funding initiatives, therefore, will strike a balance between expanding the availability of services and improving the affordability and stability of these services. A combined strategy of increased subsidies and capital funding, together with direct grants, will build the child care system and improve assistance to families.**

It should be noted that current negotiations between the province and the federal government will have important implications for child care in Ontario, particularly in areas of cost-sharing. The federal government has made a commitment to present a national strategy by the end of June, 1987. Ontario's new funding proposals for the first three-year plan assume at a minimum the continuation of present federal government cost-sharing arrangements. In the case of the commercial sector, the new funding proposals will be conditional on the outcome of the current federal-provincial negotiations.

• Direct Operating Grants

For the first time, direct operating grants will be available to provide ongoing support for licensed care.

Until now, the main source of funding for child care has been indirect, through subsidies to families in need. New direct funding of services is expected to help in a number of ways. It will help services to remain financially viable as costs go up, to make licensed care more affordable, and to improve the quality of that care.

Initially, **priority will be given to improving salaries.** Current compensation levels are intolerably low, partly because this type of work is traditionally undervalued, but also because parents cannot afford to pay the real costs of care. Improving salaries of child care staff will enhance recognition of the profession, attracting and retaining qualified staff, while reducing the pressure on parents' fees.

Operating grants will recognize the varying costs of care for different age groups, such as infants, pre-schoolers and children with special needs. They will reflect different delivery modes, such as centre-based and private home day care. They will also take into account the need for balance between administrative simplicity and public accountability.

Direct grants for licensed, non-profit programs are targetted to account for approximately 30 per cent of the increased funding. These operating grants will be introduced in this fiscal year at a cost of $9 million.

The application of direct grants to the commercial sector forms part of the cost-sharing negotiations with the federal government. The province is prepared to extend these grants to the existing commercial sector, provided that current federal restrictions are removed. Terms and conditions for the payment of grants to existing commercial operations still need to be resolved.
A range of possible incentives to encourage private agencies to convert to non-profit status will also be provided.

• Capital Funding

The government of Ontario will provide expanded capital funding to support the construction of new non-profit child care centres and to assist with renovations and improvements to existing centres.

Since the non-profit sector will be the focus for future growth in child care, this initiative is intended to help expand the capacity of the non-profit system in order to meet the anticipated increased demand for licensed care. New capital funding will stimulate the creation of new spaces by providing a combination of major and minor capital start-up assistance.

Within this capital allocation, funds have been targetted for the renovation of vacant space in schools.

Increased capital funding will total $33 million over three years. This includes some funding for repairs to older facilities.

More flexible provincial cost-sharing of major capital projects will stimulate the development of new community-based, non-profit child care services. Funding for community projects in the non-profit sector will rise immediately to up to 80 per cent, while cost-sharing for municipal capital projects will generally remain at 50 per cent.

Proposed projects will be individually costed, taking into consideration the type of program planned and the ability of the project's sponsor to share the cost. In this vein, the government will also explore opportunities for encouraging employer-supported initiatives which build or renovate child care facilities at or near the workplace.

• New School Spaces

The government is also requiring the provision of child care spaces in new schools. This will be done as a joint initiative between the Ministry of Community and Social Services and the Ministry of Education. **The Ministry of Education will provide separate major capital funding of $11 million for this purpose;** community organizations will deliver the service; **and the Ministry of Community and Social Services will provide start-up and program funding** under the new Child Care Development Program.

• Expansion of Subsidies

The government will continue to expand its financing of child care subsidies.

Although government expenditures on subsidies have increased substantially over the last few years, the demand for financial assistance exceeds the supply. As a result, the government will continue to expand its financing of child care subsidies to help more Ontario families afford quality care for their children.

The current plan calls for about one-third of the new funding to be applied to new subsidies, with a preliminary cash flow of $7.4 million in this fiscal year. This funding will provide subsidy assistance to about 13,000 more children. Spaces for infants and handicapped children will be special targets for this funding.

In addition to expanding subsidies, the government intends to announce its subsidy allocations earlier in the municipal planning year.

• Income-Tested Subsidies

In keeping with its commitment to make child care more affordable, the government will replace the current needs-test with an income-test as the eligibility screen for subsidy.

Income-testing, which is used by all other provinces, is considered a simpler, less intrusive system for eligibility screening. It requires only the disclosure of family income, but not expenses or assets, removing the welfare connotations which surround the current needs-testing system. An income-test can allow partial subsidies for lower-middle income families and full subsidies for those at the lower end of the income scale, making child care a more affordable prospect for a wider range of Ontario families. Farm families, in particular, are expected to benefit from a move to income-testing.

In addition, an income-test can be standardized across the province, while the present needs-test is subject to municipal discretion. **Work on the design of an appropriate income-test for Ontario has begun and implementation is targetted for the 1988/89 fiscal year.**

Concerning provincial support to the existing commercial sector, the government is seeking to remove federal cost-sharing restrictions on the provision of income-tested subsidies in this sector. Depending on the outcome of negotiations with the federal government, it is hoped this dilemma will soon be resolved.

5. Improved Partnerships:

The Ontario government believes there is a shared responsibility for ensuring that all children in this province receive quality care. The development of an integrated network of child care services and benefits, with parents at the core of decision-making, depends upon strong partnerships with all levels of government, with representatives of the child care community, and with schools and employers. These partnerships must involve effort and support on a variety of levels, from national and provincial strategies to local community co-ordination.

• Federal Government

A new national partnership is critical for the success of the Ontario government's new directions. Improved cost-sharing arrangements are necessary to realize fully the provincial objective of delivering quality child care services to all who require them. Indeed, the extent and timing of the provincial plan will depend on the level of federal commitment.

Negotiations are now underway with the federal government to help establish this important foundation. **A new national child care strategy, with improved cost-sharing arrangements, is expected by the end of June, 1987.**

• Other Provincial Ministries

The Ministry of Community and Social Services will play a lead role in promoting inter-ministry co-ordination and co-operation with regard to child care. Partnerships are now being forged with the **Ministries of Agriculture and Food, Colleges and Universities, Education, Labour, Municipal Affairs, Northern Development and Mines and the Ontario Women's Directorate.**

With the support of the **Ministry of Education,** for example, more use of existing school facilities for child care will be encouraged, and child care spaces will be included in the construction of new schools. New school and community-based programs for school-age children will also be promoted under the new **Child Care Development Program.**

The Ministry of Community and Social Services and the Ministry of Education will release a joint statement in the fall of 1987. Among the initiatives to be elaborated on in the statement, will be **a joint consultation on kindergarten and school-age child care needs and solutions.**

This consultation, to be initiated early in 1988, will invite parents, school boards, child care organizations and other community groups to look at the role schools might play in the provision of child care programs.

The consultation will also look at licensing standards for school-age care with a view to promoting flexibility and removing barriers to co-operative efforts, while maintaining high standards of quality.

• School Boards

The Ministry of Education will be encouraging the increased involvement of school boards and schools as key community partners in child care programs, especially for school-age children.

While the operation of school-based child care services will continue to be provided by separately licensed community agencies, the school system can play an active support role by providing space and participating in the local planning and co-ordination of service delivery.

• Municipal Government

A significant partnership in the delivery of child care services in Ontario is the funding and management role of municipalities. Municipalities are currently involved in a number of ways, including the administration and cost-sharing of day care subsidies, the operation of licensed programs and community-wide planning for child care.

Municipal involvement, however, is optional. This has resulted in wide discrepancies in the interpretation of the municipal role, and in local commitment to the provision and expansion of services.

This municipal relationship is being considered as part of a review of the municipal role in the area of social services, including child care, being undertaken by the Ministry of Community and Social Services, the Association of Municipalities of Ontario and the Ontario Municipal Social Services Association. A report on municipal involvement, expected by the fall of 1988, will define the role of municipalities in the planning, funding and delivery of child care services.

Until then, the government will continue to work co-operatively with municipalities and other community groups to promote local planning, co-ordination and service delivery.

In addition, municipalities will be encouraged to facilitate the expansion of child care services in both new commercial developments and, where appropriate, in residential areas. The City of Toronto, through its planning and zoning authority, for example, is negotiating with developers to provide social services, including child care space, in new office complexes in the downtown core.

• Employers

Employers have already begun to respond to the child care needs of their employees. There are now about 40 employer-supported child care centres across the province, including 11 located at Ontario government worksites. Efforts to build on this new partnership base will be intensified.

6. New Models for Service:

Innovative approaches to child care services have been started over the past two years with assistance from the province's Child Care Incentives Program. As a result, Ontario has begun to address the need for more flexible service models and has provided much needed support for the informal sector.

• Child Care Development Program

Under a new Child Care Development Program, the Ontario government will be continuing and expanding these initiatives. Development of flexible new models of service will be promoted to meet underserviced needs.

Two guiding principles in building flexibility and choice for parents will be:

Community Development: There is a need for strengthened community development. Recognizing that new services require both funding and support services, special emphasis will be placed on projects which identify and assess community needs and preferences. Community-based development and assistance for new programs will also be encouraged.

Responsiveness: Another important principle is reflected in the need to respond to individual, regional and cultural differences. In this regard, special attention will be given to Ontario's native, francophone and ethno-cultural communities.

The Child Care Development Program will begin with an initial $1.6 million increase for this fiscal year, and is expected to increase five-fold during the three year cycle. The province is also negotiating with the federal government for additional funding for projects which reflect new service models.

Although licensed centre-based and private home day care programs will undoubtedly remain as core services, new approaches need to be developed and tested. In particular, four new funding categories will be introduced to promote flexible new models of service for: **• shift work and emergency care; • the integration of children with special needs; • new opportunities for school-age child care services; and • care for children in rural and isolated communities.**

1. Shift Work and Emergency Care

Under this new category, **innovative projects to meet the needs of shift workers and to provide emergency care will be encouraged** through funding and flexible standards. Project sites might include hospitals, communities which rely on shift-work industries, and other around-the-clock worksites.

2. Integration of Children with Special Needs

The government is aware that many children with special needs -- for example, high risk, socially disadvantaged or hyperactive children -- are not now being adequately served or are being served in segregated situations. This funding category is intended for **projects which assist existing programs to serve a wider range of special needs children on an integrated basis.** The provision of resource teachers or other specialized back-up services, case management expertise, and staff training are among the possible initiatives under this category.

A report and consultation paper on special needs will be released by the Ministry of Community and Social Services in the fall of 1987.

3. School-Age Programs

A separate category will be introduced to **finance pilot projects which demonstrate more flexible approaches to providing child care for school-age children as well as expansion of licensed programs in school board space.**

Proposals to provide care for children up to, and including, age 12 will be considered. Joint planning with school boards, community groups, municipal recreation departments, settlement houses, and YM-YWCA programs will be encouraged. Possible **new models** for school-age child care projects include: **drop-in arrangements** at child care resource centres; and **check-in systems, such as "warm lines,"** which provide children someone to call when they arrive home from school.

The school-age programs category will also be used to encourage **more school-based programming** for school-age child care. Program equipment and start-up funds will be made available to complement the capital funding initiatives described earlier.

4. Care for Children in Rural and Isolated Communities

New models of service are particularly needed in rural and isolated areas, where population density and distance cannot support traditional centre-based day care. Under this category, proposals might include variations of home-based care, serving smaller groups of children, as well as innovative use of portable space when private homes or community-owned spaces are not available.

A major focus in this category will be responding to the demands of peak planting and harvest seasons as a way of accommodating the special needs of farm families.

Based on preliminary positive evaluations, support for four special rural child care pilot projects will be extended. The four project sites, selected by the Ontario Federation of Agriculture in the spring of 1986, will continue to provide variations of in-home service and private home day care, including extended hour and weekend service.

Later this year, a report on rural child care needs and preferences will be published by the Ministry of Community and Social Services.

With this report, and the experience gained in rural and isolated pilot projects, **the government will develop a more comprehensive strategy and appropriate legislation to serve non-urban needs.**

• Child Care Resource Centres

Child care resource centres are the primary vehicles for supporting and enriching the care provided by both parents and informal caregivers. They provide a wide range of child care support services, including toy-lending services, parent-child drop-in, parent or caregiver support groups and child care registries, information and referrals.

Child care resource centres serve parents directly as well as providing support to informal care and to licensed programs. They can also be the local community focus for co-ordination of child care services as a whole.

Because of their valuable role in a comprehensive child care system, the government will be immediately increasing funding for new and existing child care resource centres. In addition, increased emphasis will be put on outreach and support to informal caregivers.

Additional funding will be allocated for the expansion of existing resource centres and the establishment of new centres, starting with $1.3 million this fiscal year. It is expected that the current expenditure level will double by 1990.

Planning for this funding initiative will be guided by a report this year on the approximately 120 child care resource centres now operating in Ontario.

• Home-Based Care

New guidelines and legislation for home-based care, including licensed private home day care, will be developed.

Private home day care is a relatively new model of care, where private caregivers are supervised and supported by licensed agencies. This model provides a viable option for parents who prefer a home-like setting and is particularly suited to infant and school-age care, along with care for flexible hours or special emergencies.

The development of new guidelines and legislation regarding this model of service will be initiated this summer.

7. Employment-Related Initiatives:

Employer-supported child care initiatives which provide workplace care, child care counselling, information and referral, as well as flexible benefits for meeting work and family responsibilities, will be encouraged.

• Employer-Supported Advisory Service

Advice and assistance for employer-supported child care services and benefits will continue to be provided through the **Employer-Supported Advisory Service,** co-ordinated through the Child Care Branch of the Ministry of Community and Social Services.

A provincial conference, bringing together leading employers, representatives of the labour movement and employees, will be sponsored by the Ministry of Community and Social Services in 1988.

• Ontario Government as Employer

The government of Ontario, itself a major employer in the province, is considering innovative human resource policies and practices, such as parental leaves and job sharing, as a way of providing more flexible options for government employees.

• Employment Standards Act

The Ministry of Labour will be reviewing relevant sections of the Employment Standards Act this year with a view to balancing the needs of employed parents, their co-workers and employers, in areas such as pregnancy and parental leaves.

The province will also be negotiating with the federal government to ensure that relevant proposals in the area of unemployment benefits and income tax reform are complementary to Ontario's child care policy.

8. Quality Initiatives:

The move toward a comprehensive, integrated network of child care services in Ontario necessarily involves initiatives that focus upon and promote quality.

New legislation will provide the foundation for the future quality of child care, while other key building blocks must involve parental information and participation, training and staff qualifications and research.

• A New Child Care Act

Ontario's comprehensive, integrated approach to child care will be embodied in the drafting of a new Child Care Act. This new legislation will be developed through a public consultation process, beginning with the release of a discussion paper in the 1988/89 fiscal year.

The introduction of a new Child Care Act is expected to be achieved by the end of the first three-year planning cycle, setting the stage for the next three-year cycle.

Meanwhile, however, increased emphasis will be placed on compliance with existing legislation to ensure that basic standards are met.

• Informed Parental Involvement

While the government will continue to ensure that mandatory standards are consistently met and will promote voluntary quality initiatives, the main opportunity and responsibility for quality assurance and enhancement rests with parents. The key role of parents will be strengthened by two types of measures:

1. Information

Public education programs for parents will be developed throughout the initial planning cycle.

The first parent information initiative will be the design of a posting system which highlights the results of the annual licensing inspection visit.

This document, which will be displayed prominently on the service's premises, will improve awareness of the standards set for child care, and will assist parents in assessing their centre's compliance with the Day Nurseries Act.

This new information tool will be developed in consultation with service providers and is expected to be introduced early in 1988.

2. Participation

New public education initiatives will seek to encourage the participation of parents in child care in a variety of ways.

Projects which strengthen boards of directors and involve parents in child care decision-making and management will be encouraged.

The potential for mandating parent membership on boards of directors will be explored as part of the development of new legislation.

• Enforcement and Licensing

The Ministry of Community and Social Services will assess the effectiveness and consistency of current enforcement and licensing policies and procedures under the Day Nurseries Act.

While some amendments may be necessary to strengthen compliance, the main emphasis will be on investigation practices.

A possible outcome may be the separation of the enforcement and the consulting role of ministry field staff.

• Training Requirements

Human resources planning and development within the early childhood education profession will be jointly promoted by the Ministry of Community and Social Services and the Ministry of Colleges and Universities.

In consultation with training institutions and professional associations, the two ministries will be **working to resolve the current shortage of trained staff in early childhood education and to meet the future manpower and training requirements of an expanded child care system.**

It is expected that improved salaries and benefits, made possible by the introduction of direct operating grants, and the development of in-service training opportunities, will help to attract and retain child care workers and providers.

• Multicultural Training

Sensitization to cultural differences has been identified as a particular training need for those involved in the delivery of child care services.

To ensure that the child care system is more responsive to cultural differences, a multicultural resource kit and training program will be developed, beginning this year, for child care workers.

• Research

There has been very little research, to date, concerning the provision of quality child care in Canada. Ontario will seize the opportunity to develop research projects which address our specific needs and perspectives.

Information and research initiatives will develop a base for providing more accurate community needs assessments, program evaluations, and policy refinements.

New funds, starting with $0.4 million this fiscal year, have been allocated by the Ministry of Community and Social Services for research and information development.

9. The Next Steps:

The goal of constructing a network of quality child care services to meet the full range of child and family needs in Ontario will depend upon the co-operation and support of all segments of the community.

Consultation

Public consultation is an important part of the government's new commitment to child care. To this end, the government will proceed in a spirit of consultation and community development, building upon existing partnerships in the child care community.

A variety of opportunities for discussion and public consultation will be provided as each new initiative is developed.

Information

In addition, a child care newsletter will be published quarterly by the Ministry of Community and Social Services to keep all interested groups and individuals informed of developments and how they can be involved.

Groups or individuals who have received this report will be included automatically on the mailing list for **the first newsletter, to be published later this year.** If you know of others who wish to be included on the mailing list, please notify the **Child Care Branch of the Ministry of Community and Social Services.**

10. Summary:

The new directions and specific actions highlighted in this report demonstrate the Ontario government's commitment to a new, comprehensive, integrated approach to child care.

Ontario's child care system is already recognized for its responsive and innovative programs. Many creative new initiatives have been started in recent years, forming an important and solid base for future development.

While the government recognizes the need to double the number of current child care spaces, this is seen as a medium term goal, more realistically achievable in future planning cycles. Over the first three-year plan, it is expected that growth in the capacity of the licensed system will be in the order of 25-30 per cent.

With the new vision for the future reflected in this report, and the co-operative efforts of parents and our other partners in the community, the government is confident that a flexible, accessible and affordable child care system can be constructed over time.

Comments on the government's new directions and action plans for child care are welcome. All correspondence should be addressed to:

Child Care Branch,
Ministry of Community and Social Services
700 Bay Street, 9th Floor
Toronto, Ontario
M5G 1Z6

Ontario
Ministère des
Services sociaux
et communautaires
L'hon. John Sweeney
Ministre

La garde d'enfants
Orientations nouvelles

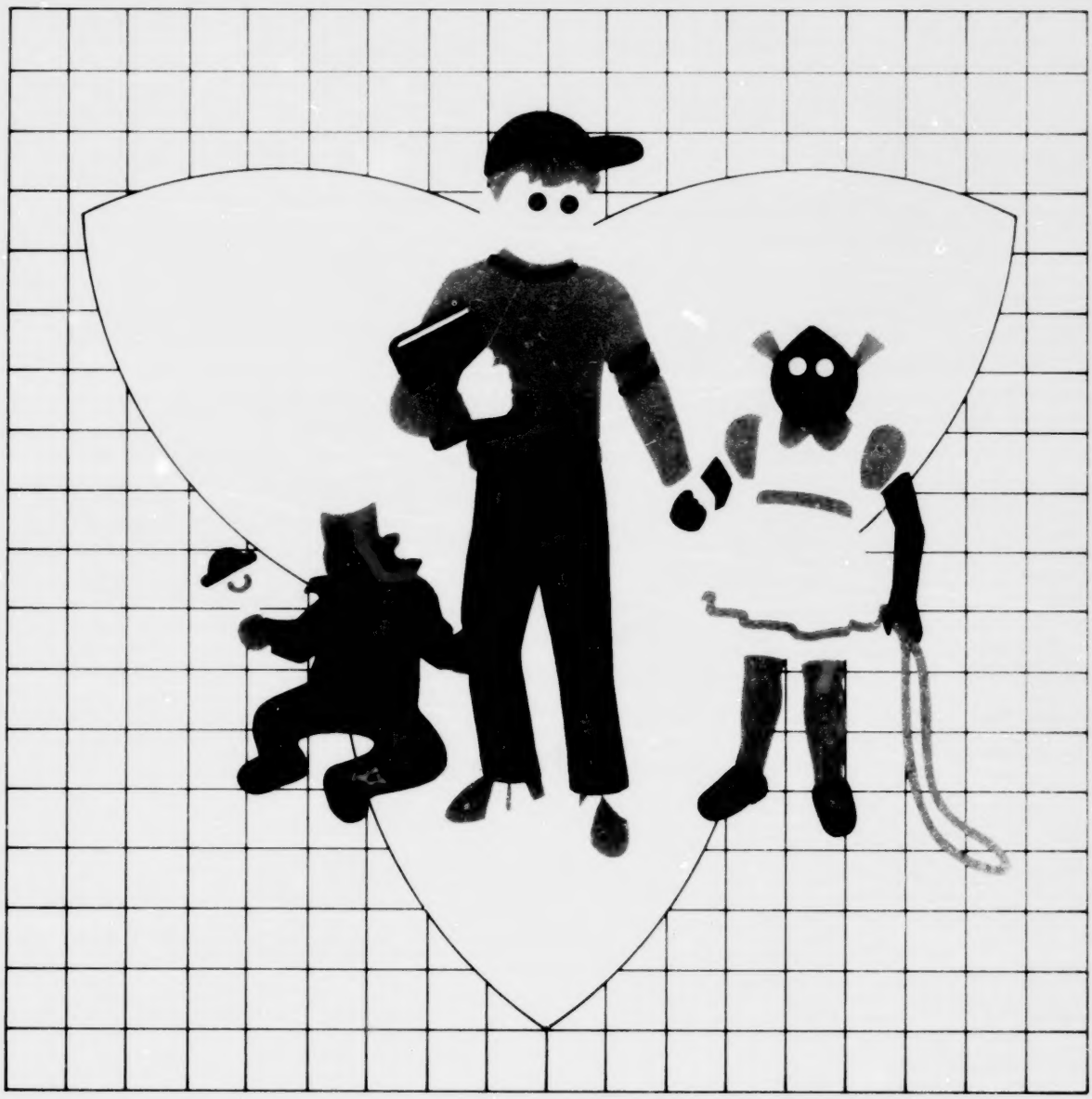

LA GARDE D'ENFANTS

ORIENTATIONS NOUVELLES

TABLE DES MATIÈRES

Condensé

1. Introduction 1
2. Orientations nouvelles 2
3. Ressources 5
4. Priorités de financement 5
5. Collaboration accrue 9
6. Mise au point de nouveaux modèles 11
7. Initiatives liées à l'emploi 15
8. Initiatives touchant la qualité des services 16
9. Les étapes suivantes 18
10. Sommaire 19

LA GARDE D'ENFANTS
ORIENTATIONS NOUVELLES

Condensé :

La garde d'enfants en Ontario est à un tournant de son histoire. La nécessité de services de garde d'enfants de bonne qualité, accessibles et à un coût abordable pour tous ceux qui en ont besoin n'a jamais été plus évidente.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à mettre sur pied un système global de services de garde d'enfants qui réponde aux besoins de tous les citoyens, un système qui ferait passer la garde d'enfants d'une forme d'aide sociale à un service public.

Le présent rapport indique la nouvelle direction que prend le gouvernement vers un système plus complet et plus intégré en Ontario.

La pierre angulaire de cette nouvelle conception de la garde d'enfants repose sur les principes suivants :

- Toutes les familles doivent avoir un accès raisonnable à une gamme de services appropriés.
- Les services doivent répondre à des besoins individuels, culturels et régionaux.
- Les programmes doivent être de qualité supérieure et doivent assurer la santé, la sécurité et le développement de l'enfant.
- Les parents doivent obtenir suffisamment de renseignements et d'assistance pour prendre des décisions raisonnables.
- Les groupes communautaires doivent travailler de concert pour que les programmes locaux pour les enfants soient bien coordonnés.
- Les congés et avantages sociaux doivent être suffisamment souples pour permettre aux parents qui travaillent d'assumer leurs responsabilités familiales.
- Les services de garde d'enfants doivent être abordables.

Le ministère des Services sociaux et communautaires établira des cycles de planification de trois ans et fournira le leadership, le financement, la direction et la coordination pour l'élaboration d'un nouveau réseau intégré de services de garde d'enfants.

Le premier plan de trois ans mettra l'accent sur un certain nombre de nouvelles initiatives qui seront les premières étapes d'un engagement majeur à long terme vers l'accroissement des services de garde d'enfants dans la province.

De nouvelles sources de financement seront fournies en 1987-1988 pour entamer la mise en oeuvre du premier plan de trois ans. Avec le nouveau financement qui sera accordé, dont un premier octroi de 26 millions de dollars au cours du présent exercice, les dépenses totales du ministère des Services sociaux et communautaires atteindront 325 millions de dollars d'ici 1990, ce qui représentera une augmentation de 165 millions de dollars au cours du premier cycle de planification de trois ans.

Points saillants des initiatives :

A. Priorités de financement :

Le financement accru octroyé au cours du premier cycle de planification de trois ans appuiera un ensemble de nouvelles initiatives. L'affectation des nouveaux fonds dépendra tant des résultats des consultations portant sur des initiatives précises que du résultat final des discussions avec le gouvernement fédéral sur les dispositions en matière de partage des coûts. Les nouvelles propositions de financement de l'Ontario pour le premier plan de trois ans prévoient à tout le moins la poursuite des ententes actuelles de partage des coûts avec le gouvernement fédéral. Dans le cas du secteur commercial, les nouvelles propositions de financement seront fonction du résultat des négociations fédérales-provinciales en cours. Dans ce contexte, les priorités de financement seront les suivantes :

- **Environ 30 pour 100 du nouveau financement permettra d'appuyer l'introduction de subventions d'exploitation directes destinées au secteur à but non lucratif,** de façon à apporter une aide soutenue aux services de garde d'enfants qui sont titulaires d'un permis **(p. 7).**

- **Des fonds d'immobilisations accrus, totalisant 33 millions de dollars sur trois ans,** seront octroyés pour la construction de nouveaux centres et l'amélioration des centres existants **(p. 7),** y compris **des sommes mineures pour des rénovations** visant à augmenter l'utilisation de l'espace existant dans les écoles **(p. 7).**

- En collaboration avec le ministère de l'Éducation, **on accordera d'importantes subventions d'immobilisations distinctes s'élevant à 11 millions de dollars pour prévoir des locaux pour la garde d'enfants** dans les nouvelles écoles, ainsi que **des fonds d'exploitation et de démarrage** pour les organismes communautaires parrainant les projets **(p. 8).**

- **Environ un tiers du nouveau financement accordé servira à accroître les subventions pour la garde d'enfants** de façon à desservir quelque 13 000 enfants de plus **(p. 8)** et à aider directement les parents admissibles.

- **Le lancement du système de l'évaluation du revenu** comme méthode plus simple et moins importune pour évaluer l'admissibilité aux subventions **(p. 8).**

B. Collaboration accrue :

Les relations seront renforcées entre tous les paliers de gouvernement, les parents, les représentants des services de garde d'enfants, les conseils scolaires et les employeurs, notamment par :

- **La négociation d'une nouvelle stratégie nationale en matière de garde d'enfants,** assortie de mécanismes améliorés et élargis de partage des coûts **(p. 9).**

- **La publication d'une déclaration conjointe du ministère des Services sociaux et communautaires et du ministère de l'Éducation (p. 10),** qui exposera des initiatives telles que :

- **la promotion de nouveaux programmes scolaires et communautaires** pour des enfants d'âge scolaire aux termes du nouveau **programme d'extension des enfants d'âge scolaire (p. 10);** et

- **une consultation conjointe sur les besoins de garde d'enfants pour les enfants d'âge scolaire et les solutions à apporter (p. 10).**

- **Un examen du rôle des municipalités dans le domaine des services de garde d'enfants,** y compris les questions relevant du partage des coûts **(p. 11).**

C. Mise au point de nouveaux modèles :

- **Un nouveau programme d'extension des services de garde d'enfants dans le cadre duquel le ministère continuera à financer les mesures d'encouragement existantes (p. 12) et augmentera le financement** pour renforcer le développement communautaire et promouvoir de nouveaux modèles souples dans les domaines suivants :

  - **le travail par roulement et les situations d'urgence (p. 12);**

  - **l'intégration des enfants qui ont des besoins particuliers (p. 13);**

  - **les enfants d'âge scolaire (p. 13);**

  - **la garde des enfants dans les communautés rurales et isolées (p. 13).**

- **Un financement supplémentaire pour l'extension des centres de ressources existants et l'établissement de nouveaux centres (p. 14).**

- **L'élaboration de nouvelles lois et lignes directrices pour la garde à domicile, notamment les services agréés offerts en milieu familial (p. 15).**

D. Initiatives liées à l'emploi :

Les services et avantages liés au travail qui mettent davantage d'options à la disposition des parents qui travaillent seront encouragés par les mesures suivantes :

- **Le service consultatif pour les garderies subventionnées par l'employeur,** qui relève du ministère des Services sociaux et communautaires, **organisera une conférence provinciale (p. 15).**

- **Le gouvernement de l'Ontario envisage de revoir ses propres politiques et pratiques en matière de ressources humaines** dans le but de fournir des options plus souples aux fonctionnaires **(p. 15).**

- **Le ministère du Travail réexaminera les dispositions de la Loi sur les normes d'emploi qui touchent les congés de maternité et autres congés du genre (p. 15).**

E. Initiatives touchant la qualité des services :

- **Une nouvelle loi sur les services de garde d'enfants,** mise au point par consultation publique, sera déposée pour appuyer la nouvelle approche globale concernant les services de garde d'enfants en Ontario **(p. 16).**

- **Des renseignements pour les parents seront diffusés grâce à un document sur les permis qui sera placé bien en vue dans toutes les garderies (p. 16).**

- **La participation des parents à la prise de décisions et à la gestion des services de garde d'enfants sera encouragée** par l'éducation du public et des initiatives qui renforceront les conseils d'administration **(p. 17).**

- **Le système actuel d'application de la Loi sur les garderies et les politiques et procédés en matière d'octroi de permis aux termes de cette loi seront évalués** pour déterminer leur efficacité et leur cohérence **(p. 17).**

- **Le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère des Collèges et Universités collaboreront pour déterminer les ressources humaines et la formation nécessaires au soutien d'un système de garde d'enfants élargi et de bonne qualité (p. 17).**

- **Un ensemble de ressources de caractère multiculturel et un projet de formation seront mis au point** pour sensibiliser les travailleurs des garderies aux différences culturelles **(p. 18).**

- On affectera **de nouveaux fonds à la recherche et à l'information pour guider et évaluer l'élaboration des politiques et des programmes (p. 18).**

Au moment où le gouvernement établit de nouvelles orientations pour un système de garde d'enfants intégré et global, il faut reconnaître que **la coopération de tous les secteurs de la collectivité, par les discussions et la consultation,** sera essentielle à la mise en place de ces nouvelles orientations et, en définitive, à l'établissement d'un système de services de garde d'enfants abordables et de qualité en Ontario.

Services de garde d'enfants : prévisions des dépenses de la Province

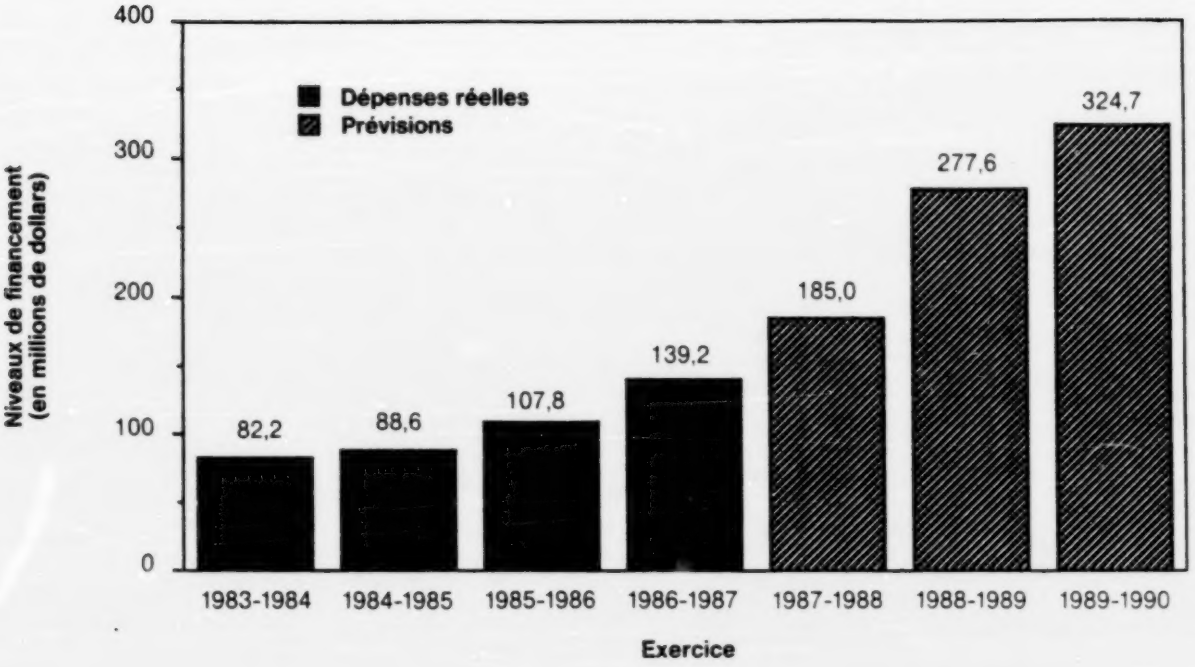

LA GARDE D'ENFANTS
ORIENTATIONS NOUVELLES

1. Introduction :

"Le nombre insuffisant de services de garderie de qualité à un prix abordable représente peut-être pour de nombreuses familles le plus grand obstacle à la réalisation de leur plein potentiel économique...

... mon gouvernement est conscient de la nécessité de prendre des mesures immédiates à l'échelon provincial... nous adopterons une politique globale qui reconnaîtra que la garde d'enfants est un service public de base, et non un service d'aide sociale."

Discours du Trône

28 avril 1987

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît que la garde d'enfants est une question économique et sociale vitale qui touche aujourd'hui la plupart des familles ontariennes ayant de jeunes enfants.

L'évolution de la conjoncture, le changement des modèles familiaux et les nouvelles attentes concernant le travail et la vie de famille ont modifié considérablement les notions traditionnelles sur les rôles familiaux. De plus en plus, les familles demandent de l'assistance pour la garde de leurs enfants étant donné qu'un nombre croissant de femmes travaillent hors du foyer.

Pour de nombreuses familles, c'est une question de nécessité. En 1985, près de 40 pour 100 de toutes les femmes qui faisaient partie de la population active en Ontario étaient célibataires, séparées, divorcées ou veuves. On estime que le nombre de familles biparentales au-dessous du seuil de la pauvreté dans cette province augmenterait de 65 pour 100 si l'on ne pouvait compter sur le salaire des femmes mariées.

De ce fait, les pressions n'ont jamais été aussi fortes sur les services existants de garde d'enfants pour les familles ontariennes; la nécessité de créer un nouveau système n'a jamais été plus évidente.

Les services de garde d'enfants de bonne qualité sont rares et de plus en plus hors de la portée financière de nombreux parents.

En Ontario actuellement, plus de 100 000 enfants sont inscrits dans des programmes offerts en vertu d'un permis, à plein temps ou à temps partiel. Néanmoins, on estime que ceci ne représente qu'environ 20 pour 100 des enfants dont les parents travaillent. Les programmes de garde d'enfants sont inégalement répartis dans la province et ne répondent pas à tous les besoins de la façon voulue. Les programmes sont difficiles à trouver dans les régions rurales, pour les personnes qui travaillent par roulement et pour les horaires irréguliers ou les situations d'urgence. On manque particulièrement de services pour les tout-petits et les enfants d'âge scolaire.

La majorité des enfants sont gardés de façon privée et informelle, mais même ces types d'arrangement ne sont pas fiables, sont difficiles à trouver et de qualité variable.

Le choix des services de garde d'enfants est limité non seulement par le manque de services, mais aussi par leur coût. Les coûts varient largement, de la garde effectuée "gratuitement" par un parent aux milliers de dollars par enfant et par an que l'on doit payer pour des services complets dans des programmes offerts en vertu d'un permis.

Le gouvernement de l'Ontario estime que la garde d'enfants constitue une priorité parce qu'elle influe sur le développement, la sécurité et le bien-être de nos enfants. Il y va de la qualité de la vie familiale.

Un système de services de garde d'enfants efficace peut servir de pont à l'équité en matière d'emploi pour les femmes. Des services abordables, accessibles et de qualité aident à éviter des problèmes sociaux futurs. Ils peuvent assurer l'harmonie entre les domaines interdépendants du travail et de la famille.

Par conséquent, le gouvernement s'engage à élaborer un programme complet de services de garde d'enfants dans l'ensemble de la province, qui donnera aux familles ontariennes souplesse, choix et coût abordable.

Le présent rapport reflète la vision du gouvernement pour l'avenir des services de garde d'enfants. Les plans d'action particuliers et les mesures de financement détaillées ici représentent de nouvelles orientations conçues pour satisfaire aux exigences de la famille ontarienne d'aujourd'hui.

2. Orientations nouvelles :

La vision de l'Ontario pour l'avenir des services de garde d'enfants repose sur plusieurs orientations nouvelles :

. Un service public et non une forme d'aide sociale

Jusqu'à maintenant, l'assistance financière pour les services de garde d'enfants a été orientée surtout vers les familles à faible revenu grâce à des subventions calculées à partir d'une évaluation des besoins. Les familles à revenu moyen ne reçoivent que peu ou pas d'assistance.

L'objectif du gouvernement est de faire passer la garde d'enfants de son orientation actuelle, qui est celle d'une forme d'aide sociale, à celle de service public essentiel. Cela signifie que l'appui accordé devra tenir compte du fait que les services doivent être accessibles à toutes les familles qui en ont besoin. Pour y parvenir, il faut prendre des mesures pour garantir que toutes les familles qui le désirent peuvent avoir un accès raisonnable à une gamme de services de bonne qualité et à un coût abordable. Les parents participeront aux frais selon leurs possibilités financières.

. L'élargissement du secteur à but non lucratif

Le gouvernement est déterminé à ce que la croissance future des services de garde d'enfants s'effectue dans le secteur à but non lucratif. L'élargissement de ce secteur est conforme à la tendance qui reconnaît la garde d'enfants comme service public essentiel.

On stimulera le secteur à but non lucratif par l'affectation de fonds à des subventions directes et par des fonds d'immobilisations. L'introduction de subventions directes améliorera la viabilité financière du secteur à but non lucratif et permettra des augmentations de salaire pour attirer le personnel indispensable au maintien de la qualité et à la croissance des services. Les fonds d'immobilisations et les subventions de démarrage aideront l'expansion du secteur à but non lucratif en permettant la construction de nouvelles garderies et la rénovation des garderies existantes.

En outre, le gouvernement mettra au point des initiatives visant à stimuler la planification locale et à favoriser le développement communautaire.

. Le choix parental

Les besoins et préférences des familles concernant la garde d'enfants peuvent varier considérablement. De nombreuses familles choisissent de s'occuper de leurs enfants à la maison, mais elles peuvent avoir besoin d'horaires flexibles ou de congés parentaux qui leur permettent de le faire. D'autres familles préfèrent des services informels en milieu familial, mais doivent avoir accès aux renseignements nécessaires pour y parvenir. Beaucoup d'autres familles demandent l'accès à des services abordables offerts en vertu d'un permis, et d'autres encore veulent des services souples et informels, qui répondent aux besoins de leurs enfants et conviennent à leur situation familiale. De nombreuses familles ont besoin d'aide financière pour compenser le coût élevé des services. Pour que les parents puissent réellement choisir, il faut par conséquent qu'ils aient à leur disposition une gamme d'options à un coût abordable dans un réseau intégré de services et avantages connexes.

. La garde d'enfants : un concept élargi

Les services de garde d'enfants comprennent les programmes directs, tels que les services offerts en milieu familial et les garderies. Ils comprennent également des services de soutien pour les parents et les pourvoyeurs de services, tels que les joujouthèques, les haltes-garderies, les ateliers sur l'art d'être parent et les services d'information et de recommandation. Même s'il faut davantage de garderies traditionnelles, il faut aussi de nouveaux modèles plus souples et plus novateurs pour les collectivités rurales et isolées, pour assurer la relève des parents au besoin et pour faire face aux situations d'urgence. Cette nouvelle approche plus globale nécessitera une nouvelle loi, à savoir une loi sur les services de garde d'enfants, qui remplacera la loi actuelle, désuète et dénuée de souplesse.

. La collaboration et le partage des responsabilités

Même si l'on reconnaît que les parents ont la responsabilité principale de l'éducation de leurs enfants, le gouvernement considère que les responsabilités doivent être partagées pour veiller à ce que tous les enfants aient accès à des services de garde de qualité. Les efforts concertés de nombreux secteurs de la collectivité sont nécessaires pour établir un nouvel échéancier pour les services de garde d'enfants en Ontario. La création d'un réseau intégré de services et d'avantages relatifs à la garde d'enfants dépendra de la participation efficace des parents et de nouveaux types de collaboration. La participation de tous les paliers de gouvernement, des organismes communautaires, des écoles, des employeurs et des pourvoyeurs de services sera tout aussi essentielle que celle des parents.

Planification des orientations nouvelles en matière de services de garde d'enfants

La clé de la réalisation des orientations nouvelles en matière de services de garde d'enfants sera une gestion et une planification soigneuses examinées par cycles de trois ans, dont le premier commencera immédiatement. Ces cycles de planification de trois ans permettront une croissance ordonnée et un échéancier réaliste pour les tâches complexes à accomplir.

Le ministère des Services sociaux et communautaires fournira le leadership, mais la consultation et la collaboration avec les divers participants du réseau des services de garde d'enfants seront décisives pour la réalisation des objectifs.

La nouvelle Direction des services de garde d'enfants du ministère est chargée d'élaborer les politiques et la nouvelle loi, de concevoir de nouveaux modèles de programmes, de déterminer les besoins en matière de financement, d'évaluer les progrès et de coordonner la planification et la consultation.

Les bureaux de secteur du ministère continuent d'être chargés de la négociation des budgets locaux et de la prestation d'assistance technique et de services de consultation aux programmes locaux de garde d'enfants. Ils jouent aussi un rôle dans l'octroi des permis, l'inspection des établissements et l'application des normes. Les bureaux de secteur travailleront en étroite collaboration avec les collectivités locales pour élaborer de nouvelles initiatives en matière de garde d'enfants.

3. Ressources :

Le gouvernement est prêt à consacrer des ressources considérables au développement futur des enfants de la province. Néanmoins, combler l'écart entre l'offre et la demande de services de garde d'enfants est évidemment un défi à long terme qui doit être relevé dans le contexte d'une saine gestion des deniers publics.

Cette année, l'engagement budgétaire prévu pour le démarrage de ce plan d'action est de 26 millions de dollars supplémentaires, ce qui représente le financement pour une partie de l'année seulement. Si l'on y ajoute l'affectation déjà prévue, **le budget total des services de garde d'enfants pour 1987-1988 sera de 185 millions de dollars.** Ceci représente une augmentation de 33 pour 100 par rapport aux dépenses provinciales de l'année dernière, qui ont été légèrement supérieures à 139 millions de dollars.

On s'attend à ce que la mise en oeuvre du plan s'accélère au fur et à mesure de son évolution. **Le coût de ces nouvelles mesures de financement sera d'environ 165 millions de dollars par an d'ici la fin du premier cycle de planification de trois ans.**

Les dépenses totales consacrées aux services de garde d'enfants par le ministère des Services sociaux et communautaires doivent atteindre 325 millions de dollars d'ici 1990. Ceci représente une augmentation de 133 pour 100 par rapport aux dépenses du gouvernement provincial à ce chapitre en 1986-1987 et reflète l'engagement qu'a pris le gouvernement vis-à-vis de ces services. D'ici 1990, les ressources provinciales affectées aux services de garde d'enfants auront triplé sur cinq ans.

4. Priorités de financement :

Les fonds affectés par le gouvernement à la garde d'enfants ont augmenté considérablement au cours des deux dernières années, surtout par le biais des subventions selon l'évaluation des besoins pour les familles à faible revenu et des subventions spéciales de démarrage pour les nouveaux projets. Environ 10 600 nouvelles places subventionnées ont été créées, ce qui porte le nombre d'enfants bénéficiant de subventions dans la province à environ 44 000. Les dépenses provinciales totales pour la garde d'enfants ont augmenté de 57 pour 100, passant de 88,6 millions de dollars à 139,2 millions de dollars.

Cependant, les questions se rapportant au coût abordable des services et à l'accès à ces services n'ont pas été résolues. **C'est pourquoi les nouvelles initiatives provinciales de financement permettront de rétablir l'équilibre entre, d'une part, l'élargissement des services et, d'autre part, l'amélioration de la stabilité de ces services et leur prestation à un coût abordable. Une stratégie combinant l'augmentation des subventions et des fonds d'immobilisations avec des subventions directes permettra d'édifier le système de services de garde d'enfants et d'accroître l'aide aux familles.**

Il importe de souligner que les négociations en cours entre la province et le gouvernement fédéral auront des répercussions importantes sur les services de garde d'enfants en Ontario, surtout en ce qui a trait au partage des coûts. Le gouvernement fédéral s'est engagé à présenter une stratégie nationale d'ici la fin du mois de juin 1987. Les nouvelles propositions de financement de la part du gouvernement de l'Ontario, dans le cadre de son premier plan de trois ans, prévoient à tout le moins la poursuite des ententes actuelles de partage des coûts avec le gouvernement fédéral. Dans le cas du secteur commercial, les nouvelles propositions de financement seront fonction du résultat des négociations fédérales-provinciales en cours.

. Subventions d'exploitation directes

Pour la première fois, des subventions d'exploitation directes seront offertes pour soutenir de façon suivie les programmes offerts en vertu d'un permis.

Jusqu'à maintenant, la source principale de financement des services de garde d'enfants a été indirecte, c'est-à-dire par le biais de subventions aux familles dans le besoin. Un nouveau financement direct des services devrait aider de diverses façons. Il permettra aux services de rester viables financièrement malgré l'augmentation des coûts, rendra plus abordables les programmes offerts en vertu d'un permis et améliorera la qualité de ces services.

On mettra d'abord **la priorité sur l'augmentation des salaires.** Les niveaux de rémunération actuels sont beaucoup trop bas, en partie parce que ce genre de travail a été jusqu'ici sous-évalué, mais aussi parce que les parents ne peuvent pas se permettre de payer le coût réel des services. L'augmentation des salaires du personnel des garderies entraînera la reconnaissance de la profession, attirera et retiendra du personnel qualifié tout en réduisant la pression financière exercée sur les parents.

Les subventions d'exploitation tiendront compte des coûts variables selon les divers groupes d'âge tels que les tout-petits, les enfants d'âge préscolaire et les enfants qui ont des besoins particuliers. Elles reflèteront les divers modes de prestation (services en établissement ou en milieu familial, par exemple). Elles tiendront également compte de la nécessité d'en arriver à un équilibre entre la simplicité administrative et la responsabilité vis-à-vis du public.

Les subventions directes pour les programmes à but non lucratif offerts en vertu d'un permis doivent constituer 30 pour 100 environ de l'augmentation du financement. Ces subventions seront accordées pour la première fois au cours du présent exercice et leur coût s'élèvera à 9 millions de dollars.

L'application de subventions directes au secteur commercial fait partie des négociations sur le partage des coûts avec le gouvernement fédéral. La province est prête à étendre ces subventions au secteur commercial existant, à condition que les restrictions fédérales actuelles soient supprimées. Les conditions devant régir le versement de subventions aux services commerciaux existants ne sont toujours pas établies.

On fournira également un éventail de mesures d'encouragement susceptibles de favoriser la conversion au statut à but non lucratif.

. Fonds d'immobilisations

Le gouvernement de l'Ontario versera davantage de fonds d'immobilisations pour la construction de nouvelles garderies à but non lucratif et pour la rénovation et l'amélioration des garderies existantes.

Étant donné que l'on mettra l'accent sur le secteur à but non lucratif pour la croissance future des services de garde d'enfants, cette initiative vise à permettre l'élargissement de la capacité du système à but non lucratif de façon à satisfaire la demande accrue que l'on prévoit pour les programmes offerts en vertu d'un permis. Les nouveaux fonds d'immobilisations stimuleront la création de nouvelles places en accordant d'importantes subventions de démarrage et d'autres de moindre importance.

Une partie de ces fonds d'immobilisations est prévue pour la rénovation de locaux vacants dans les écoles.

Les fonds d'immobilisations totaliseront 33 millions de dollars sur trois ans. Ceci comprend des fonds pour des réparations aux installations plus anciennes.

Des dispositions plus souples de la part du gouvernement provincial en ce qui concerne le partage des coûts de projets d'immobilisations importants stimuleront la mise sur pied de services de garde d'enfants à but non lucratif, offerts par la collectivité. Le financement des projets communautaires dans le secteur à but non lucratif sera augmenté immédiatement et pourra atteindre 80 pour 100 alors que le partage des coûts pour les projets municipaux d'immobilisations continuera en général à être de 50 pour 100.

La détermination du coût des projets envisagés se fera sur une base individuelle, en prenant en considération le genre de programme prévu et la possibilité pour l'organisme qui parraine le projet d'en partager le coût. Dans ce sens, le gouvernement étudiera également les possibilités visant à encourager les initiatives des employeurs pour construire ou rénover des installations pour la garde d'enfants en milieu de travail.

. Nouveaux locaux dans les écoles

Le gouvernement demande également que les nouvelles écoles prévoient des locaux pour les services de garde d'enfants. Ceci se fera conjointement par le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère de l'Éducation. **Le ministère de l'Éducation fournira à cette fin d'importants fonds d'immobilisations distincts, qui s'élèveront à 11 millions de dollars,** les organismes communautaires offriront les services, **et le ministère des Services sociaux et communautaires fournira les fonds de démarrage et le financement du programme** dans le cadre du **nouveau programme d'extension des services de garde d'enfants.**

. Augmentation des subventions

Le gouvernement continuera à augmenter les fonds affectés aux subventions pour les services de garde d'enfants.

Bien que les dépenses du gouvernement en subventions aient augmenté considérablement au cours des dernières années, la demande d'aide financière dépasse l'offre. Par conséquent, le gouvernement continuera à augmenter les fonds alloués aux subventions pour la garde d'enfants de sorte qu'un plus grand nombre de familles ontariennes puissent se permettre d'envoyer leurs enfants dans des garderies de qualité.

Selon le plan actuel, environ un tiers du financement prévu sera consacré à de nouvelles subventions, dont une affectation préliminaire de 7,4 millions de dollars au cours du présent exercice. Grâce à ce financement, quelque 13 000 enfants de plus bénéficieront d'une aide financière. On affectera ces fonds plus particulièrement à des places destinées aux tout-petits et aux enfants handicapés.

En plus de l'augmentation des subventions, le gouvernement a l'intention d'annoncer ses affectations de fonds aux municipalités bien avant le début de leur exercice financier.

. Subventions selon l'évaluation du revenu

Pour donner suite à son engagement de rendre le coût des services de garde d'enfants plus abordable, le gouvernement remplacera l'évaluation actuelle des besoins par une évaluation du revenu pour déterminer l'admissibilité aux subventions.

L'évaluation du revenu, qui est utilisée par toutes les autres provinces, est considérée comme une méthode d'admissibilité plus simple et moins importune. Elle ne nécessite que la divulgation du revenu familial, non

des dépenses ou des biens, ce qui supprime l'aspect "aide sociale" du système actuel de l'évaluation des besoins. Avec l'évaluation du revenu, on peut accorder des subventions partielles aux familles à revenu moyen inférieur et des subventions totales à celles qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus, rendant ainsi plus abordables les services de garde d'enfants pour un plus grand nombre de familles ontariennes. Les exploitants agricoles devraient en particulier bénéficier de ce passage à l'évaluation du revenu.

En outre, l'évaluation du revenu peut être uniformisée dans l'ensemble de la province, alors que l'évaluation actuelle des besoins est régie au gré de la municipalité. **On travaille déjà à l'élaboration d'une méthode appropriée d'évaluation du revenu et sa mise en place est prévue pour l'exercice 1988-1989.**

En ce qui concerne l'aide du gouvernement provincial au secteur commercial existant, le gouvernement cherche à supprimer les restrictions fédérales du partage des coûts en ce qui a trait à l'octroi de subventions selon l'évaluation du revenu dans ce secteur. On espère que ce dilemme sera bientôt résolu, compte tenu des résultats des négociations en cours avec le gouvernement fédéral.

5. Collaboration accrue :

Le gouvernement de l'Ontario estime que c'est une responsabilité collective que de veiller à ce que tous les enfants de la province aient accès à des services de garde de qualité. Le développement d'un réseau intégré de services et d'avantages relatifs à la garde d'enfants repose sur une collaboration étroite entre tous les paliers de gouvernement, les représentants des services de garde d'enfants, les écoles et les employeurs, les parents se trouvant au centre de la prise de décisions. Cette collaboration nécessite des efforts et une aide à divers paliers, allant des stratégies nationales et provinciales jusqu'à la coordination locale.

. Gouvernement fédéral

Pour assurer la réussite des nouvelles orientations du gouvernement de l'Ontario, il est essentiel de jeter les bases d'une nouvelle collaboration à l'échelle nationale. L'amélioration des ententes relatives au partage des coûts est nécessaire pour réaliser pleinement l'objectif de la province, qui est de fournir des services de garde d'enfants de qualité à tous ceux qui en ont besoin. L'étendue du plan provincial et le moment de sa mise en oeuvre seront tributaires de l'engagement fédéral.

Des négociations sont actuellement en cours avec le gouvernement fédéral pour permettre d'établir cette importante prémisse. **Une nouvelle stratégie nationale en matière de garde d'enfants, assortie de dispositions améliorées sur le partage des coûts, est attendue pour la fin du mois de juin 1987.**

. Autres ministères provinciaux

Le ministère des Services sociaux et communautaires jouera un rôle important dans la promotion de la collaboration interministérielle en matière de garde d'enfants. Des liens sont en train de se créer entre les **ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, des Collèges et Universités, de l'Éducation, du Travail, des Affaires municipales, du Développement du Nord et des Mines et la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario.**

Avec l'aide du **ministère de l'Éducation,** par exemple, on encouragera une plus grande utilisation d'installations scolaires existantes pour la garde d'enfants et l'aménagement de locaux pour la garde d'enfants lors de la construction d'écoles neuves. On compte également promouvoir de nouveaux programmes scolaires et communautaires pour les enfants d'âge scolaire dans le cadre du nouveau **programme d'extension des services de garde d'enfants.**

Le ministère des Services sociaux et communautaires et le ministère de l'Éducation publieront une déclaration conjointe au cours de l'automne 1987. Parmi les initiatives qui seront précisées dans cette déclaration, on notera entre autres **une consultation conjointe sur les besoins en matière de garde d'enfants et les solutions à apporter pour les enfants qui sont à la maternelle et les enfants d'âge scolaire.**

Dans le cadre de cette consultation, qui commencera au début de 1988, on invitera les parents, les conseils scolaires, les organismes de services de garde d'enfants et d'autres groupes communautaires à examiner le rôle que pourraient jouer les écoles dans la prestation de ces services.

On examinera également les normes d'octroi de permis pour la garde des enfants d'âge scolaire en vue de promouvoir la souplesse et de supprimer les obstacles aux efforts coopératifs tout en maintenant des normes élevées de qualité.

. Conseils scolaires

Le ministère de l'Éducation encouragera la participation plus active des conseils scolaires et des écoles à titre d'intervenants essentiels de la collectivité dans les programmes de garde d'enfants, particulièrement pour les enfants d'âge scolaire.

Même si les services de garde d'enfants à l'école continueront d'être offerts par des organismes communautaires titulaires d'un permis, le système scolaire peut jouer un rôle de soutien actif en offrant de l'espace et en participant à la planification et à la coordination locales de la prestation des services.

. Municipalités

L'étroite collaboration qui existe en Ontario en matière de prestation de services de garde d'enfants se retrouve dans le financement et le rôle de gestionnaires exercé par les municipalités. Elles participent actuellement de diverses façons, notamment dans l'administration et le partage du coût des subventions des garderies, l'exploitation des programmes offerts en vertu d'un permis et la planification communautaire pour la garde d'enfants.

La participation municipale est cependant facultative. L'interprétation du rôle des municipalités et l'engagement local à l'égard de la prestation et de l'élargissement des services connaissent de ce fait de très grands écarts d'une municipalité à l'autre.

Cette relation avec les municipalités est examinée dans le cadre de l'examen du rôle de la municipalité dans le domaine des services sociaux, dont les services de garde d'enfants, qui est effectué par le ministère des Services sociaux et communautaires, la Association of Municipalities of Ontario et la Ontario Municipal Social Services Association. Un rapport sur la participation municipale, qui est attendu pour l'automne 1988, définira le rôle des municipalités en ce qui concerne la planification, le financement et la prestation de services de garde d'enfants.

D'ici là, le gouvernement continuera à collaborer avec les municipalités et d'autres groupes communautaires pour promouvoir, à l'échelon local, la planification, la coordination et la prestation de services de garde d'enfants.

En outre, on encouragera les municipalités à faciliter l'extension des services de garde d'enfants dans les nouvelles zones d'aménagement commercial et, lorsque cela paraîtra opportun, dans les zones résidentielles. La Ville de Toronto, par exemple, par l'intermédiaire de son service de planification et de zonage, négocie avec les promoteurs immobiliers la prestation de services sociaux, notamment de locaux pour la garde d'enfants, dans de nouveaux immeubles à bureaux du centre-ville.

. Employeurs

Les employeurs ont déjà commencé à répondre aux besoins de leurs employés en matière de garde d'enfants. Il existe actuellement environ 40 garderies subventionnées par l'employeur dans la province, dont 11 situées sur les lieux de travail du gouvernement de l'Ontario. Les efforts pour tirer parti de cette nouvelle collaboration seront intensifiés.

6. Mise au point de nouveaux modèles :

Des méthodes innovatrices pour les services de garde d'enfants ont été lancées ces deux dernières années avec l'appui du programme provincial d'encouragement pour la garde d'enfants. L'Ontario a ainsi commencé à examiner la nécessité d'adopter des modèles de services plus souples et d'accorder un appui fort souhaitable au secteur des services informels.

. Programme d'extension des services de garde d'enfants

Aux termes d'un nouveau programme d'extension des services de garde d'enfants, le gouvernement de l'Ontario poursuivra et élargira ses initiatives. On encouragera l'élaboration de nouveaux modèles souples pour répondre aux besoins là où les services ne sont pas suffisants.

Deux principes de base régiront les mesures à prendre pour offrir souplesse et choix aux parents :

Développement communautaire : Il est nécessaire d'intensifier le développement communautaire. Comme on reconnaît que les nouveaux services nécessitent à la fois financement et services de soutien, l'accent sera mis sur les projets qui déterminent et évaluent les besoins et les préférences de la collectivité. L'élargissement des services communautaires et l'aide aux nouveaux programmes seront aussi encouragés.

Pertinence des services : Un autre principe important réside dans la nécessité de répondre aux différences individuelles, régionales et culturelles. À cet égard, les communautés autochtone, francophone et ethniques de l'Ontario se verront accorder une attention spéciale.

Une affectation initiale de 1,6 million de dollars sera accordée au programme d'extension des services de garde d'enfants pour l'exercice en cours, et on s'attend à ce que le financement qui y est destiné soit quintuplé au cours du cycle de trois ans. La province négocie également avec le gouvernement fédéral dans le but d'obtenir des fonds supplémentaires pour les projets qui tiennent compte des nouveaux modèles de services.

Les programmes offerts en vertu d'un permis dans des garderies et en milieu familial vont sans aucun doute rester les services principaux, mais de nouvelles méthodes doivent être élaborées et mises à l'essai. En particulier, quatre nouvelles catégories de financement verront le jour afin de promouvoir de nouveaux modèles souples de services pour : **. le travail par roulement et les situations d'urgence, . l'intégration des enfants qui ont des besoins particuliers, . les nouvelles possibilités pour les services de garde d'enfants d'âge scolaire et . la garde des enfants dans les communautés rurales et isolées.**

1. Travail par roulement et situations d'urgence

Sous cette nouvelle catégorie, on encouragera des **projets innovateurs permettant de répondre aux besoins des personnes qui travaillent par roulement et de fournir des services d'urgence** en les finançant et en établissant des normes souples. Les emplacements des projets pourront être des hôpitaux, des collectivités qui dépendent des industries où le travail se fait par roulement et d'autres lieux de travail ouverts 24 heures sur 24.

2. Intégration des enfants qui ont des besoins particuliers

Le gouvernement se rend compte que de nombreux enfants qui ont des besoins particuliers -- par exemple, les enfants présentant des risques élevés, les enfants socialement défavorisés et les enfants hyperactifs -- ne bénéficient pas actuellement de services adéquats ou se trouvent dans des situations de ségrégation. Cette catégorie de financement vise les **projets qui aident les programmes existants à offrir des services intégrés à un plus grand nombre d'enfants qui ont des besoins particuliers.** Parmi les initiatives possibles dans cette catégorie, mentionnons les services d'enseignants-ressources ou d'autres services de soutien spécialisés, les services d'experts en gestion de cas et la formation du personnel.

Le ministère des Services sociaux et communautaires publiera un document de consultation sur les besoins particuliers au cours de l'automne 1987.

3. Programmes pour les enfants d'âge scolaire

Une catégorie distincte sera créée pour financer des **projets-pilotes qui proposent des méthodes plus souples pour les services de garde d'enfants d'âge scolaire de même que l'élargissement de programmes offerts en vertu d'un permis dans les locaux des conseils scolaires.**

Les propositions qui ont trait aux services de garde d'enfants ayant jusqu'à 12 ans inclusivement seront étudiées. On encouragera la planification conjointe entre les conseils scolaires, les groupes communautaires, les services de loisirs municipaux, les centres communautaires et les programmes du YM-YWCA. Parmi les **nouveaux modèles** de projets pour la garde d'enfants d'âge scolaire, citons les **haltes-garderies** dans les centres de ressources et les **systèmes de vérification qui visent à rassurer l'enfant** en lui permettant d'appeler quelqu'un lorsqu'il rentre de l'école.

La catégorie des programmes visant les enfants d'âge scolaire servira aussi à encourager **l'extension des services de garde d'enfants d'âge scolaire à l'école même.** L'équipement du programme et les fonds de démarrage seront disponibles et s'ajouteront aux fonds d'immobilisations dont nous avons déjà parlé.

4. Garde des enfants dans les communautés rurales et isolées

De nouveaux modèles sont particulièrement nécessaires pour les zones rurales et isolées, où la densité de population et la distance ne peuvent justifier des garderies traditionnelles. Sous cette catégorie, les propositions peuvent comprendre des services adaptés de garde à domicile pour des groupes moins nombreux d'enfants ainsi que l'utilisation innovatrice d'installations portatives lorsqu'il n'y a pas de possibilité de garde en milieu familial ou dans des locaux communautaires.

Un aspect important de cette catégorie sera de répondre à la demande correspondant aux saisons des semailles et des récoltes pour répondre aux besoins particuliers des exploitants agricoles.

Compte tenu d'évaluations préliminaires positives, quatre projets-pilotes de garde d'enfants en communautés rurales seront prolongés. Les quatre projets, choisis par la Fédération de l'agriculture de l'Ontario au cours du printemps 1986, continueront à offrir des formules variées de services à domicile et en milieu familial, notamment la prolongation des heures pendant la semaine et les services de fin de semaine.

Plus tard cette année, le ministère des Services sociaux et communautaires publiera un rapport sur les besoins et préférences en matière de garde d'enfants dans les communautés rurales.

En tenant compte de ce rapport et de l'expérience née des projets-pilotes en communautés rurales et isolées, **le gouvernement établira une stratégie plus globale et des mesures législatives plus appropriées aux besoins en dehors des villes.**

. Centres de ressources en matière de garde d'enfants

Les **centres de ressources** sont les principaux instruments visant à appuyer et à compléter les soins dispensés par les parents et les pourvoyeurs de services informels. Ils offrent une vaste gamme de services de soutien pour la garde d'enfants, notamment des joujouthèques, des haltes-garderies, des groupes de soutien pour les parents ou les pourvoyeurs de services et des services d'information et de recommandation.

Les centres de ressources sont directement destinés aux parents; ils apportent aussi un appui aux programmes informels et à ceux offerts en vertu d'un permis. Ils peuvent d'autre part être le centre local de la collectivité pour la coordination de l'ensemble des services de garde d'enfants.

Étant donné leur rôle important dans le système global des services de garde d'enfants, le gouvernement va immédiatement augmenter les fonds alloués aux centres de ressources nouveaux et existants. En outre, on mettra davantage l'accent sur la recherche et le soutien des pourvoyeurs de services informels.

Des fonds supplémentaires seront attribués pour l'extension des centres de ressources existants et l'établissement de nouveaux centres. On y consacrera 1,3 million de dollars pendant l'exercice en cours et on s'attend à ce que les dépenses à ce chapitre doublent d'ici 1990.

Un rapport qui doit être publié cette année sur les quelque 120 centres de ressources qui fonctionnent actuellement en Ontario servira de guide de planification pour ce financement.

. Garde d'enfants à domicile

On va établir de nouvelles lignes directrices et déposer une nouvelle loi pour la garde d'enfants à domicile, notamment en ce qui concerne les services offerts en milieu familial en vertu d'un permis.

Les services offerts en milieu familial sont un modèle relativement nouveau de garde d'enfants : les pourvoyeurs de services privés sont supervisés et appuyés par des agences titulaires de permis. Ce modèle procure une option intéressante aux parents qui préfèrent un environnement familial; il convient particulièrement bien aux tout-petits et aux enfants d'âge scolaire et prévoit des services à horaire variable pour les cas d'urgence.

L'élaboration de nouvelles lignes directrices et de nouvelles mesures législatives concernant ce genre de services se fera au cours de l'été.

7. Initiatives liées à l'emploi :

On encouragera les initiatives subventionnées par l'employeur et qui permettent d'obtenir des services sur le lieu de travail, des services de consultation en matière de garde d'enfants, des renseignements et recommandations, ainsi qu'une certaine souplesse pour assumer à la fois les responsabilités professionnelles et les responsabilités familiales.

. Service consultatif pour les garderies subventionnées par l'employeur

Le service consultatif pour les garderies subventionnées par l'employeur continuera à donner des conseils et à offrir de l'aide en ce qui concerne les services et avantages connexes de la garde d'enfants subventionnée par l'employeur, sous la coordination de la Direction des services de garde d'enfants du ministère des Services sociaux et communautaires.

Le ministère des Services sociaux et communautaires parrainera en 1988 une conférence provinciale à laquelle participeront des employeurs, des représentants du mouvement syndical et des employés.

. Le gouvernement de l'Ontario comme employeur

Le gouvernement de l'Ontario, un des principaux employeurs de la province, envisage d'élaborer des politiques et pratiques innovatrices en matière de ressources humaines, comme le congé parental et le partage des emplois, pour offrir des options plus souples aux fonctionnaires.

. Loi sur les normes d'emploi

Le ministère du Travail va réexaminer cette année les articles pertinents de la Loi sur les normes d'emploi dans le but d'équilibrer les besoins des parents qui travaillent, de leurs collègues et des employeurs dans des domaines tels que les congés de maternité et le congé parental.

La province va également négocier avec le gouvernement fédéral pour veiller à ce que des propositions pertinentes dans le domaine des prestations d'assurance-chômage et de la réforme de l'impôt sur le revenu viennent compléter la politique de l'Ontario en matière de garde d'enfants.

8. Initiatives touchant la qualité des services :

Le passage à un réseau global intégré de services de garde d'enfants en Ontario doit évidemment comprendre des initiatives qui mettent l'accent sur la qualité.

La nouvelle loi servira de base à la qualité future des services de garde d'enfants, alors que d'autres facteurs clés seront la participation des parents et l'information qui leur sera dispensée, la formation et les qualifications du personnel, ainsi que la recherche.

. Une nouvelle loi sur les services de garde d'enfants

L'approche globale et intégrée de l'Ontario à l'égard des services de garde d'enfants sera formulée dans une nouvelle loi sur les services de garde d'enfants. Cette loi sera élaborée à la suite d'un processus de consultation publique qui commencera avec la publication d'un document de travail au cours de l'exercice 1988-1989.

L'introduction d'une nouvelle loi sur les services de garde d'enfants devrait en principe se faire d'ici la fin du premier cycle de planification de trois ans, permettant ainsi de déterminer le cycle suivant de trois ans.

Entre-temps, néanmoins, on mettra l'accent sur le respect de la loi actuelle pour s'assurer que les normes de base sont observées.

. Participation informée des parents

Le gouvernement va continuer à garantir le respect des normes obligatoires et à promouvoir les initiatives bénévoles de qualité, mais la principale responsabilité concernant l'assurance et l'amélioration de la qualité repose bien entendu sur les parents. Le rôle clé des parents sera renforcé par deux types de mesures :

1. Information

Des programmes d'éducation à l'intention des parents seront mis au point pendant tout le cycle de planification initial.

La première initiative à l'intention des parents sera la conception d'un système d'affichage qui exposera bien en vue les résultats de l'inspection annuelle effectuée aux fins de l'attribution du permis.

Le document, qui sera placé bien en vue sur les lieux où sont offerts les services, permettra de mieux connaître les normes établies pour la garde d'enfants et aidera les parents à vérifier si la garderie se conforme aux dispositions de la Loi sur les garderies.

Ce nouvel outil d'information sera élaboré en collaboration avec les pourvoyeurs de services et devrait être introduit au début de 1988.

2. Participation

De nouvelles initiatives en matière d'éducation du public chercheront à encourager de diverses façons la participation des parents.

Les projets qui renforcent les conseils d'administration et font participer les parents à la prise de décisions et à la gestion des services de garde d'enfants seront encouragés.

La possibilité d'exiger que des parents fassent partie des conseils d'administration sera examinée au cours de l'élaboration de la nouvelle loi.

. Application de la loi et octroi des permis

Le ministère des Services sociaux et communautaires évaluera l'efficacité et la cohérence du système actuel d'application de la Loi sur les garderies et des politiques et procédés en matière d'octroi de permis aux termes de cette loi.

Certaines modifications seront bien sûr nécessaires pour que la loi soit mieux respectée, mais l'accent principal sera mis sur les pratiques en matière d'enquêtes.

Il pourrait en résulter une séparation entre les mécanismes d'application de la loi et le rôle consultatif du personnel du ministère.

. Exigences en matière de formation

La planification et le perfectionnement des ressources humaines en ce qui concerne l'enseignement aux tout-petits feront l'objet d'une promotion conjointe de la part du ministère des Services sociaux et communautaires et du ministère des Collèges et Universités.

En consultation avec les établissements de formation et les associations professionnelles, les deux ministères **chercheront à remédier à la pénurie actuelle de personnel qualifié pour l'enseignement aux tout-petits et à répondre aux exigences futures en matière de main-d'oeuvre et de formation pour un système élargi de garde d'enfants.**

L'augmentation des salaires et l'amélioration des avantages sociaux, rendues possibles par l'introduction de subventions d'exploitation directes, ainsi que la mise au point de possibilités de formation sur le tas devraient permettre d'attirer et de garder les travailleurs et les pourvoyeurs de services dans le domaine de la garde d'enfants.

. Formation sur le plan multiculturel

On a reconnu que la sensibilisation aux différences culturelles constitue un besoin particulier pour ceux qui participent à la prestation des services de garde d'enfants.

Pour veiller à ce que le système réponde mieux aux différences culturelles, un ensemble de ressources sur le multiculturalisme et un programme de formation seront mis au point, dès le début de cette année, pour les travailleurs qui oeuvrent dans le domaine de la garde d'enfants.

. Recherche

Très peu de recherches ont été faites à ce jour sur la prestation de services de garde d'enfants de qualité au Canada. L'Ontario saisira l'occasion d'élaborer des projets de recherche portant sur nos perspectives et nos besoins particuliers.

Des initiatives en matière d'information et de recherche créeront une base qui permettra d'évaluer plus exactement les besoins de la collectivité, les programmes et les politiques à suivre.

Le ministère des Services sociaux et communautaires affectera de nouveaux fonds, qui s'élèveront à 0,4 million de dollars pour l'exercice en cours, à l'élaboration de projets de recherche et d'information.

9. Les étapes suivantes :

L'objectif qui vise à créer un réseau de services de garde d'enfants de qualité pour répondre à toute la gamme des besoins des enfants et des familles en Ontario ne pourra être atteint qu'avec la collaboration et le soutien de tous les secteurs de la collectivité.

Consultation

La consultation publique va jouer un rôle important dans le nouvel engagement du gouvernement à l'égard des services de garde d'enfants. À cet effet, le gouvernement va travailler dans un esprit de consultation et de développement communautaire, à partir de la collaboration qui existe déjà dans ce domaine.

L'évolution de chaque initiative nouvelle donnera diverses possibilités de discussion et de consultation publiques.

Information

En outre, **le ministère des Services sociaux et communautaires publiera un bulletin trimestriel sur la garde d'enfants** pour tenir tous les particuliers et groupes intéressés au courant de l'évolution des services et de leurs possibilités de participation.

Les groupes ou particuliers qui ont reçu le présent rapport seront portés d'office sur la liste d'envoi **du premier bulletin qui doit être publié au cours de l'année.** Si vous connaissez d'autres groupes ou particuliers qui aimeraient figurer sur notre liste d'envoi, veuillez en aviser la **Direction des services de garde d'enfants du ministère des Services sociaux et communautaires.**

10. Sommaire :

Les orientations nouvelles et mesures particulières mises en lumière dans le présent rapport démontrent l'engagement qu'a pris le gouvernement de l'Ontario à l'égard d'une nouvelle approche globale et intégrée dans le domaine de la garde d'enfants.

Le réseau des services de garde d'enfants en Ontario est déjà connu pour ses programmes positifs et innovateurs. De nombreuses initiatives créatrices ont débuté au cours des dernières années, ce qui constitue une base solide pour l'avenir.

Bien que reconnaissant la nécessité de doubler le nombre actuel de places disponibles dans les services de garde d'enfants, le gouvernement estime qu'il s'agit là d'un objectif à moyen terme, dont on peut prévoir la réalisation de façon plus réaliste au cours des prochains cycles de planification. Au cours du premier cycle de trois ans, on s'attend à ce que la capacité du réseau des services titulaires d'un permis soit augmentée de 25 à 30 pour 100.

D'après la nouvelle conception exposée dans ce rapport, et avec la collaboration des parents et de divers groupes de la collectivité, le gouvernement a la certitude qu'avec le temps il peut créer un réseau de services de garde d'enfants souples, accessibles et abordables.

Les observations sur les orientations nouvelles et les plans d'action du gouvernement dans le domaine de la garde d'enfants sont bienvenues. Veuillez adresser toute correspondance à la :

Direction des services de garde d'enfants
Ministère des Services sociaux et communautaires
700, rue Bay, 9e étage
Toronto (Ontario)
M5G 1Z6